



© Photo : Eric Nocher

CHRISTIAN BRODHAG
Président de Construction21
et du Pôle Écoconception

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE : TOUCHER LE BAS DE LA PYRAMIDE

La réflexion sur financement de la transition écologique et énergétique est largement engagée.

La Commission von der Leyen, ambitionne de mobiliser 1 000 milliards d'euros d'investissements verts d'ici 2030. Au niveau international l'accord de Paris envisageait la mobilisation pour le climat de 100 milliards annuels pour les pays en développement, consacrés à part égale à l'atténuation des émissions et à l'adaptation aux changements.

Le financement des investissements spécifiques dans les solutions vertes, n'est qu'une composante du problème financier. Il convient aussi que les investissements dans les projets contraires au développement durable cessent, notamment dans les énergies fossiles. Le 8ème principe du développement durable adopté à Rio en 1992 considérait déjà que « *les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non durable* ». Cet engagement, renouvelé depuis à chaque conférence internationale, n'a pas vraiment été traduit en termes financiers. Il s'agirait pour la finance de considérer les risques liés aux investissements non durables.

Cette double approche, risque et opportunité, a été explorée par le groupe de travail TCFD⁽¹⁾ lancé par le G20 lors de la COP21 à Paris et présidé par Michael Bloomberg. Ses recommandations formalisent un référentiel cadre de l'évaluation des risques et des opportunités du climat. D'autres réflexions sont menées avec notamment le projet européen ClimINVEST.

Pour les opportunités il s'agit en premier lieu des investissements sur les énergies vertes, l'économie circulaire, la réhabilitation des logements, c'est-à-dire les solutions directes à la transition.

Pour les risques, il s'agit de prendre

en compte les risques physiques dus aux changements climatiques et leur cortège de catastrophes, les risques de la transition, c'est-à-dire ceux qui sont dus aux évolutions juridiques et technologiques, et les risques de réputation.

En décembre 2019, 930 organisations des secteurs publics et privés soutiennent la TCFD⁽¹⁾, y compris les sociétés financières mondiales responsables d'actifs, qui représentent une capitalisation boursière de plus de 11 000 milliards de dollars. Soit environ un dixième de la capitalisation mondiale qu'affirmerait le climat. On peut s'interroger sur le plan quantitatif, ces montants qui paraissent importants semblent loin d'être suffisants eu égard à l'ampleur des enjeux.

Mais deux questions qualitatives, tout aussi essentielles, se posent, liées aux méthodes d'évaluation environnementale de la matérialité des risques et des opportunités, et à la capacité des acteurs à les maîtriser.

Une question qualitative

La question des secteurs concernés d'abord. L'Europe vient de s'entendre sur la « taxonomie » des secteurs relevant de la finance durable. Le débat a porté principalement sur les filières énergétiques notamment avec l'intégration aux forceps, et dis-

cutable, du nucléaire ou du gaz.

Or, selon l'organisation internationale des énergies renouvelables, l'IRENA, 75% de la réduction des émissions d'ici 2050 peut être le fait des énergies renouvelables, de l'utilisation directe de la chaleur et de combustibles renouvelables et à l'électrification par des énergies renouvelables.

De leur côté, les secteurs des bâtiments et de la construction représentent près de 40% des émissions totales de CO₂ liées à l'énergie et 36% de la consommation finale d'énergie dans le monde. La feuille de route zéro carbone pour 2050, élaborée par l'Alliance mondiale pour la construction (GlobalABC), considère quatre pistes : la réhabilitation profonde des bâtiments, les bâtiments neufs à énergie positive, les matériaux biosourcés et la fourniture d'énergies renouvelables.

Dans ces deux secteurs clés, les énergies renouvelables et le bâtiment, les solutions sont locales et de taille limitée car elles échappent aux fonds globaux.

Les financiers privés traditionnels n'envisagent pas d'opérations inférieures à l'équivalent d'un 1 million d'euros (1 M €) en capital investissement et de 10 M € d'intervention en financement pour des projets de taille de 100 millions d'euros minimum, et des taux de rentabilité proches 12%.



© Photo - Eric Nocher

Pour la finance l'obstacle est lié au *coût de transaction*, le coût associé aux dépenses de temps et de ressources nécessaires pour évaluer la situation du demandeur, la diligence raisonnable, qui seront les mêmes quelle que soit la taille du projet. En plus du coût traditionnel de vérification de la robustesse économique des investissements se rajoute celui de la vérification de critères environnementaux, domaine nouveau pour la finance.

Les considérations environnementales restent tout de même limitées. Dans le bâtiment, par exemple, les organismes financiers ne considèrent en général que l'énergie et les émissions des gaz à effet de serre. Et de façon très limitée, l'utilisation des terres, la biodiversité ou la contribution à la qualité de l'air intérieur ou extérieur qui sont pourtant essentielles.

Les coûts de transactions liés à l'environnement sont supportés dans la finance de projet par les entrepreneurs et porteurs de projet qui vont devoir maîtriser et fournir des informations sur leur performance environnementale. Les grands projets peuvent mobiliser une expertise importante et rendre compte. Pour les projets de taille moyenne la certification par une tierce partie facilite la transaction environnementale, mais elle a un coût. Dans le domaine de la construction par exemple la certification pour 10 000 m², c'est-à-dire pour des projets supérieurs à 10 millions, coûtent de 7 000 € à 20 000 € selon la complexité et la qualité du label, soit 1‰ des investissements. L'obligation de rentabilité forte des marchés de capitaux et des banques

de marchés, les amène ainsi à diminuer les coûts de transaction. Cela les conduit à se concentrer sur les grands projets les plus rentables. Ceci désavantage les projets moyens et exclut les petits, part pousse à limiter l'évaluation environnementale, soit ne considérer que le climat qui se mesure aisément en tonnes de CO₂ évitées.

Le ruissellement de la finance verte jusqu'au bas de la pyramide, à l'échelle des territoires, ne se fera pas spontanément.

Il devra s'appuyer sur le modèle bancaire depuis les fonds gérés au niveau mondial ou européen. Il devra s'appuyer sur différents outils, de l'épargne communautaire (livret d'épargne) en passant par le refinancement et les garanties publiques des banques de développement, et des processus complémentaires de crowdfunding.

Renforcer la capacité des porteurs de projets verts

L'efficacité de la finance verte vis-à-vis du développement durable passe avant tout par la diminution massive des risques, par l'exploitation de toutes les opportunités et... la baisse des coûts de transaction en bas de la pyramide.

Une solution consisterait à investir massivement dans le renforcement de capacité des porteurs de projets, par l'information et la formation. Pour les produits et services, l'écoconception permet d'évaluer et de maîtriser les impacts environnementaux sur le cycle de vie, de créer des opportunités environnementales et d'innover le long de la

chaîne de la valeur. Pour les projets liés aux infrastructures et services collectifs (bâtiment, énergie, déchets...) il s'agit de la capacité à monter des projets pertinents sur les plans environnemental, social et économique. La réalité des impacts du projet importe plus que les indicateurs inscrits dans le dossier de financement.

L'identification, l'évaluation et la diffusion des cas les plus performants permettra leur diffusion par imitation. L'expérience des Awards de Construction 21 a montré l'intérêt de cette diffusion virale et des connexions entre professionnels. Les médias sociaux permettent de fluidifier les échanges et de baisser les coûts de transaction.

Il est donc nécessaire que la finance contribue au renforcement de capacité, à l'évaluation des solutions, à la formation et à des plateformes d'échanges...

Dans un premier temps un pour mille de la finance et des investissements verts pourrait être consacré au renforcement de capacité des territoires pour des projets locaux durables, et des acteurs économiques comme les PME à écoconcevoir des nouveaux modèles de produits/service.

Quand on sait que le cerveau humain mobilise 30% de l'énergie du corps, consacrer 1% de la finance à l'intelligence des solutions reste très faible. ■

(1) Task Force on Climate-related Financial Disclosures : <https://www.fsb-tcfd.org/>